

10 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION DE **SERGE ATLAQI** CONDAMNÉ À MORT EN INDONÉSIE

2005-2025
20 ANS DE DÉTENTION ET UNE VIE EN SUSPENS



EC
PM ENSEMBLE
CONTRE
LA PEINE
DE MORT

www.ecpm.org

CHRONOLOGIE

19 décembre 2024

Le gouvernement français demande officiellement le transfèrement de Serge Atlaoui en France.

16 décembre 2024

Un responsable de l'immigration indonésienne; Yoman Gede Surya Mataram, déclare que Mary Jane Veloso sera transférée vers les Philippines le mercredi 18 décembre 2024.

15 décembre 2024

Le Premier ministre australien, Anthony Albanese, confirme que les cinq derniers membres du réseau de trafiquants de drogue dit des « Neuf de Bali » sont rentrés en Australie.

23 novembre 2024

Le ministre de la Justice indonésien, Supratman Andi Agtas, déclare que l'Indonésie a accepté de renvoyer en Australie les cinq derniers membres du réseau de trafiquants de drogue dit des « Neuf de Bali ».

20 novembre 2024

Le président des Philippines, Ferdinand R. Marcos Jr., annonce que Mary Jane Veloso va être transférée très prochainement aux Philippines.

11 novembre 2024

Le ministre indonésien des Affaires juridiques et des Droits humains, Yusril Ihza Mahendra, déclare que le gouvernement va mettre en place une politique de transfert des prisonniers étrangers.

30 octobre 2020

Serge Atlaoui est transféré de la prison de Kembang Kuning vers la prison de Salemba à Jakarta.

28 juillet 2016

Quatre condamnés à mort dont trois étrangers sont fusillés pour trafic de drogue. Il s'agit des dernières exécutions recensées en Indonésie.

29 avril 2015

Huit condamnés à mort dont sept étrangers sont exécutés pour trafic de drogue. Les noms de Serge Atlaoui et de Mary Jane Veloso sont enlevés de la liste au dernier moment.

25 avril 2015

Plusieurs centaines de personnes, dont la chanteuse franco-indonésienne Anggun, se réunissent sur le parvis de Beaubourg en soutien à Serge Atlaoui.

23 avril 2015

« Ordre est donné de préparer plusieurs exécutions dont celle de Serge Atlaoui » dans les prochaines heures.

21 avril 2015

La Cour suprême refuse de réviser le procès de Serge Atlaoui, estimant qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments.

18 janvier 2015

L'Indonésie lève le moratoire sur les exécutions et fusille 6 condamnés à mort, dont 5 étrangers pour trafic de drogue.

30 décembre 2014

Le Président Joko Widodo rejette « officiellement » la demande de grâce de Serge Atlaoui.

29 mai 2007

La sentence est alourdie. Il est condamné à mort et transféré sur l'île prison de Nusakambangan quelques semaines plus tard.

15 mars 2007

Appel devant la cour de Banten, confirmation de la sentence initiale.

6 novembre 2006

Verdict du tribunal de Tangerang, condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité.

5 novembre 2006

Serge Atlaoui clame son innocence mais est condamné en première instance à la réclusion à perpétuité pour trafic de drogue.

10 juillet 2006

Deuxième audience, énoncé des charges retenues contre Serge Atlaoui.

28 juin 2006

Ouverture du procès au tribunal de grande instance de Tangerang. Pas de traducteur, audience reportée.

11 novembre 2005

Serge Atlaoui est arrêté par la police indonésienne dans un laboratoire clandestin destiné à la production d'ecstasy.

1

QUI EST SERGE ATLAOUI ?

Serge Atlaoui est un citoyen français né à Metz le 16 décembre 1963. Père de quatre enfants, il est l'aîné de dix frères et sœurs. Artisan soudeur, il travaille régulièrement à l'étranger. C'est ainsi qu'il vivait aux Pays-Bas à l'époque de son arrestation. Il prévoyait de travailler ensuite quelques mois sur une plateforme pétrolière en mer du Nord.

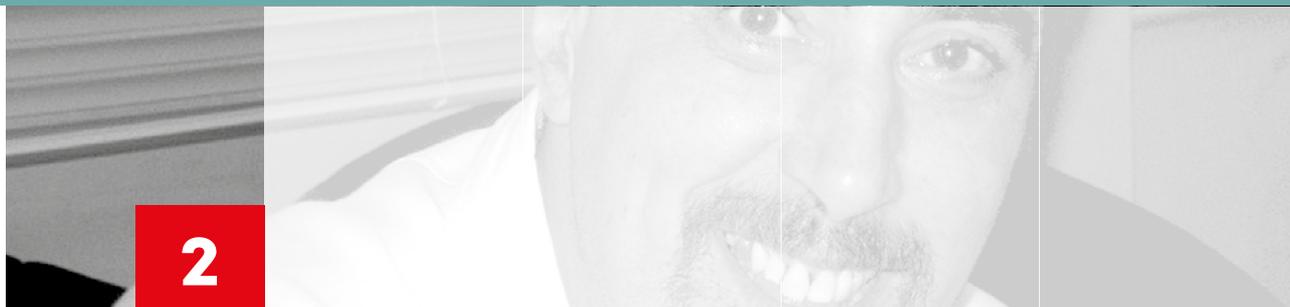
En 2005, il travaille donc aux Pays-Bas, où il vit avec sa future épouse, Sabine. En septembre, il accepte de se rendre en Indonésie pour effectuer un travail, assez bien rémunéré, mais dont les conditions physiques sont éprouvantes. À Tangerang, dans la banlieue de Jakarta, il est chargé d'installer les mixeurs, pompes et machines à distiller dans les locaux d'une usine qu'il croit être une fabrique d'acrylique. Il s'y rend à trois reprises. Rien ne lui permet de penser que les machines à l'installation desquelles il participe ont en réalité vocation à produire du MDMA, la substance active de l'écstasy.

Selon son avocat, M^e Richard Sédillot, « Serge n'a jamais su quelle était la destination finale des machines sur lesquelles il a travaillé. Il n'a jamais participé à quelque trafic que ce soit. Il était un simple exécutant. Les trafiquants ont profité de sa naïveté. »



De gauche à droite et de haut en bas :
1 • 11 novembre 2005, arrestation de Serge Atlaoui sur son lieu de travail. **2 et 3** • 12 novembre 2005, retour des détenus sur le site de l'arrestation en présence de la presse et du Président indonésien, Susilo Bambang Yudhoyono. **4** • Fin juin 2006, prison de Tangerang, cellule de 6m² **5** • 6 novembre 2006, tribunal de Tangerang, jour de la condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité. **6** • Mars 2008, première visite de Sabine Atlaoui, Pasir Putih **7** • Prison de Pasir Putih **8** • Première visite de Monsieur Hué, consul de France, Pasir Putih.





QUE S'EST-IL PASSÉ LE 11 NOVEMBRE 2005 ?

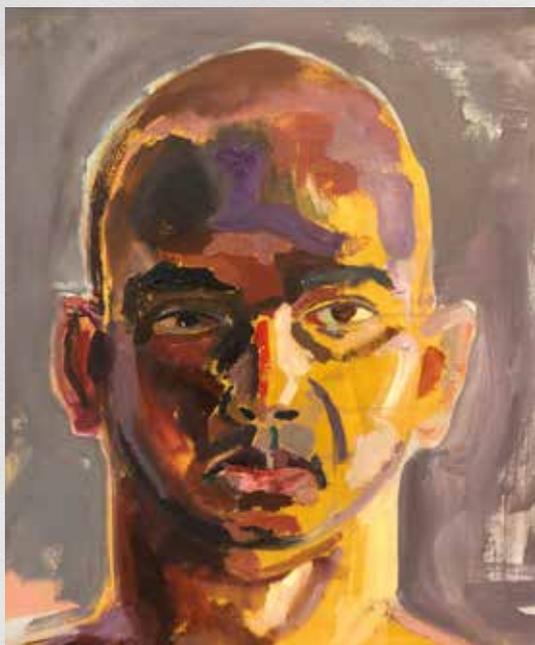
Le 11 novembre 2005, une descente de police a lieu dans l'usine. Une trentaine de personnes sont arrêtées sur place dont Serge Atlaoui, un Néerlandais et cinq Chinois.

Le 6 novembre 2006, Serge est condamné en première instance à la réclusion criminelle à perpétuité pour trafic de drogue. Le premier jour, à l'ouverture de son procès, il ne disposait pas d'interprète. Face au refus de Serge de poursuivre l'audience dans ces conditions, un interprétariat en langue anglaise, qui n'est pas sa langue natale, lui a été proposé. La peine sera confirmée en appel quelques jours plus tard.

Serge Atlaoui, comme son collègue hollandais, a introduit un recours en cassation mais le 29 mai 2007, la sentence est alourdie: ils sont condamnés à mort et incarcérés sur l'île de Nusakambangan, au sud de Java. Le ressortissant hollandais meurt en prison.

Les proches de Serge espèrent une issue favorable en janvier 2014, lorsqu'un autre Français, Michaël Blanc, également condamné pour trafic de drogue, est libéré puis assigné à résidence dans l'archipel jusqu'en 2017. En 2009, sa peine avait déjà été commuée en vingt ans de prison.

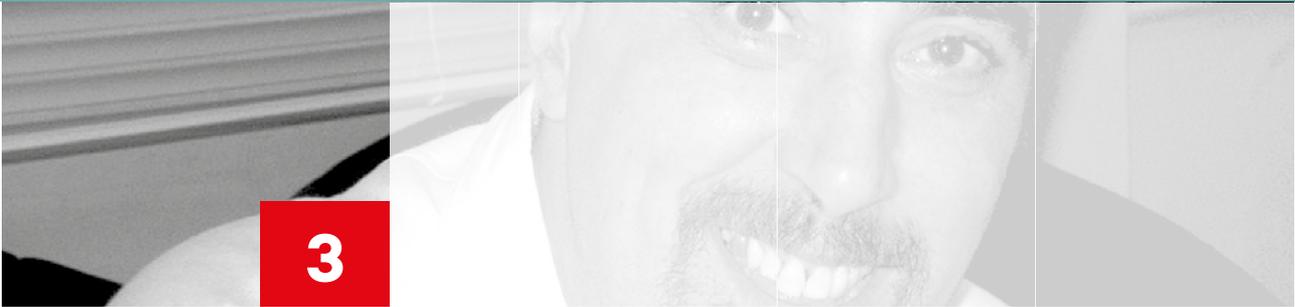
Peintures réalisées par Myuran Sukumaran, ressortissant australien condamné à mort et exécuté en Indonésie le 29 avril 2015



« Autoportrait »



« Andrew », 2013, portrait de Andrew Chan, condamné à mort et exécuté le 29 avril 2015



QUE S'EST-IL PASSÉ LE 29 AVRIL 2015 ?

À peine deux mois après son investiture, le président Joko Widodo rejette officiellement, le 31 décembre 2014, la demande de grâce de Serge Atlaoui. Il déclare également qu'il n'accorderait pas de grâce aux personnes condamnées à mort pour des infractions liées au trafic de stupéfiants et que les autorités prévoyaient de les exécuter en 2015. Face à ce risque de reprise imminente des exécutions, M^e Richard Sédillot et l'épouse de Serge sont alors reçus en France par des représentants de l'Élysée.

Le 18 janvier 2015, six personnes condamnées à mort pour trafic de drogue sont fusillées par un peloton d'exécution. Il s'agit d'une Indonésienne, Rani Andriani, aussi connue sous le nom de Melisa Aprilia, et de cinq étrangers : Daniel Enemu (nigérian), Ang Kim Soei (néerlandais), Tran Thi Bich Hanh (vietnamienne), Namaona Denis (nigérian) et Marco Archer Cardoso Moreira (brésilien). L'exécution d'Ang Kim Soei est la première exécution d'un ressortissant d'un pays européen dans l'histoire de l'Indonésie moderne.

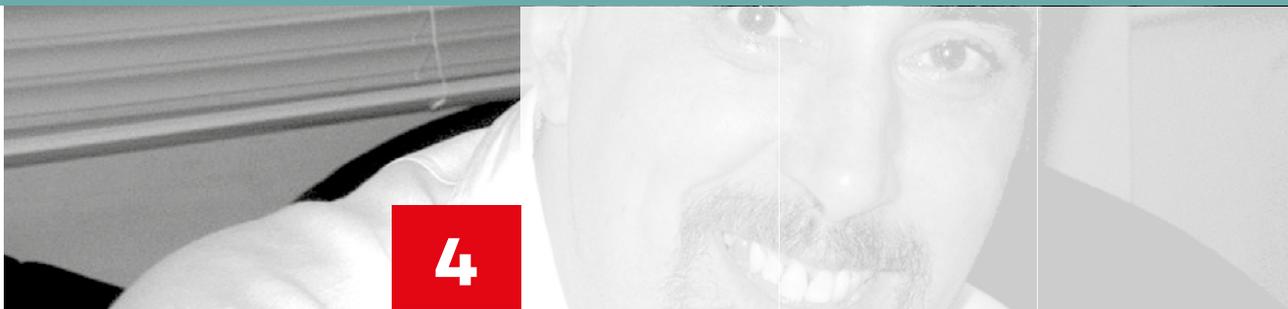
Le 29 janvier 2015, le parquet général indique qu'il a établi une liste de onze condamnés à mort, sans préciser qui était concerné. Nous apprendrons plus tard que Serge faisait bien partie de cette liste, aux côtés de plusieurs autres étrangers.

Le 21 avril 2015, la Cour suprême refuse de réviser le procès de Serge Atlaoui, estimant qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments. Le 22 avril, la famille de Serge en appellent au Président de la République et mobilise l'opinion publique. Jeudi 23 avril, « ordre est donné par les autorités indonésiennes de préparer plusieurs exécutions dont celle de Serge Atlaoui » dans les prochaines heures.

Mercredi 29 avril 2015, huit condamnés à mort sont exécutés pour trafic de drogue. Deux Australiens (Andrew Chan et Myuran Sukumaran), trois Nigériens (Sylvester Nwoli, Okwudili Oyatanze, Raheem Salami) et un Ghanéen (Martin Anderson), un Brésilien (Rodrigo Gularte) et un Indonésien (Zainal Abidin) ont été fusillés peu après minuit, le gouvernement de Jakarta ayant rejeté les derniers appels à la clémence venus du monde entier. Les noms de Serge Atlaoui et Mary Jane Veloso, originaire des Philippines, ont été retirés au dernier moment. Officiellement, Serge Atlaoui a obtenu ce sursis grâce à un dernier recours administratif déposé par son avocate le 25 avril pour contester le rejet de sa grâce présidentielle.

Lundi 22 juin 2015, la Cour administrative de Jakarta rejette le recours administratif. Dans le même temps, le procureur général continue d'exiger systématiquement l'exécution de Serge. Mercredi 16 septembre, de façon inattendue, le Parquet général d'Indonésie annonce « qu'aucune autre exécution de condamnés à mort n'est prévue », la priorité étant désormais donnée à l'économie du pays par le président indonésien. Le pays multiplie les initiatives pour attirer les investisseurs étrangers et relancer son économie, la première d'Asie du Sud-Est.

Le 28 juillet 2016, quatre nouvelles personnes, un Indonésien et trois étrangers, sont exécutées pour trafic de drogue. Entre 2015 et 2016, les autorités indonésiennes ont exécuté 18 personnes dont 15 ressortissants étrangers. Il s'agit des dernières exécutions recensées en Indonésie.



QUE S'EST-IL PASSÉ LE 11 NOVEMBRE 2024 ?

Le 11 novembre 2024, faisant suite à une visite officielle de l'ambassade des Philippines, le ministre coordinateur des Affaires juridiques, des Droits humains, de l'Immigration et de l'Administration pénitentiaire, Yusril Ihza Mahendra, déclare à la presse indonésienne avoir abordé le statut de Mary Jane F. Veloso, citoyenne philippine condamnée à mort en Indonésie depuis 2010 pour une affaire de trafic de stupéfiants.

Le ministre souligne que l'Indonésie défend la souveraineté de la loi et s'engage à mettre en œuvre les sanctions pénales imposées par le tribunal. Cependant, dans le cadre d'efforts diplomatiques constructifs, l'option du « transfert de prisonnier » pour les prisonniers étrangers, dont Mary Jane Veloso, est sérieusement considérée par le ministère et le président Prabowo, notamment pour des « raisons humanitaires »¹.

Il est également indiqué que cette procédure ne s'appliquera pas au cas unique de Mary Jane Veloso mais à tous les prisonniers étrangers pour lesquels leurs pays d'origine présenteront une demande de transfèrement.

Au 27 novembre 2024, Yusril Ihza Mahendra déclare que trois États ont adressé des requêtes en ce sens :

▶ **Les Philippines** ont soumis une demande de transfèrement au ministre Yusril. Dès le 20 novembre 2024, le président philippin Marcos communique sur le retour prochain de Mary Jane Veloso aux Philippines. Marcos partage sa gratitude envers le président Prabowo Subianto et les autorités indonésiennes pour avoir fait aboutir des années d'efforts diplomatiques pour le retour de Mary Jane, alors que son statut de victime d'un réseau de trafic d'êtres humains avait été prouvé. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Jakarta le 16 décembre 2024, les autorités indonésiennes ont confirmé que Mary Jane Veloso sera transférée vers les Philippines le mercredi 18 décembre 2024.

▶ **L'Australie**, après un échange entre son Premier ministre, Anthony Albanese, et le président indonésien Prabowo Subianto, a demandé le transfèrement des cinq derniers prisonniers australiens purgeant une peine de prison à perpétuité dans le cadre de l'affaire des Neuf de Bali. Ceux-ci ont été officiellement transférés vers l'Australie le 15 décembre 2024.

Le groupe ainsi nommé avait été arrêté en 2005 pour tentative de contrebande d'héroïne de l'Indonésie vers l'Australie. Deux des accusés, Andrew Chan et Myuran Sukumaran, avaient été condamnés à mort en 2006. Les sept autres avaient écopé de peines de prison à perpétuité. L'un des membres, Tan Duc Thanh Nguyen, est décédé d'un cancer en 2018 tandis que Renae Lawrence a pu obtenir une commutation de peine à 20 ans et sortir en novembre 2018.

▶ **La France**, par la voix de son ministre de la Justice Didier Migaud, a soumis une demande de transfèrement pour Serge Atlaoui au ministre Yusril Ihza Mahendra.

¹ Ministère de coordination des affaires juridiques, droits de l'Homme, immigration et communauté – Communiqué de presse – Jakarta, 11 novembre 2024



QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE, VIS-À-VIS DE SES RESSORTISSANTS CONDAMNÉS À MORT À L'ÉTRANGER ?

En vertu de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, ratifiée par la France et l'Indonésie, les ressortissants français détenus en Indonésie ont droit à la protection (ou assistance) consulaire. En vertu de la Directive (UE) du Conseil européen n° 2015/637 du 20 avril 2015, tout citoyen européen devrait pouvoir bénéficier d'une protection consulaire par un État membre de l'Union, si le pays dont il est le ressortissant n'a pas de représentation locale.

En pratique, cela signifie que les autorités indonésiennes ont l'obligation de notifier la détention de citoyens français, et de veiller au droit de ceux-ci d'être en contact avec les autorités consulaires françaises. Ces dernières sont en droit de s'assurer à tout moment du respect des droits fondamentaux de leurs ressortissants, notamment du respect des normes minimales de conditions de détention et du déroulement équitable des procédures judiciaires; de leur fournir un accès à un avocat et à un interprète; ou encore de prévenir et faciliter le contact avec (et éventuellement la visite de) leurs familles et leurs avocats français.

Par ailleurs, la France a ratifié de nombreux instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains qui l'engagent à promouvoir l'abolition de la peine de mort. Elle a notamment ratifié le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques (OP2) qui dispose dans son article 1^{er} qu'« Aucune personne relevant de la juridiction d'un État partie au présent Protocole ne sera exécutée. 2. Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction ».

Elle a également ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que son 13^e Protocole Additionnel qui interdit la peine de mort en toutes circonstances. La France est également, depuis de nombreuses années, un des chefs de file de la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort.





COMMENT L'ASSOCIATION ECPM S'EST-ELLE MOBILISÉE POUR SERGE ATLAOUI ET LES CONDAMNÉS À MORT EN INDONÉSIE?

Depuis 2008, ECPM suit de très près la situation de Serge Atlaoui, en lien avec les autorités françaises et son avocat, M^e Richard Sédillot. Au cours des dernières années, plusieurs membres d'ECPM ont rendu visite à Serge en détention.

Lors de la reprise des exécutions par le gouvernement indonésien en 2015, ECPM a initié une campagne de mobilisation internationale dédiée à Serge Atlaoui et aux condamnés à mort en Indonésie.

Après un double rassemblement citoyen, organisé à Paris et à Metz le 24 mars 2015, ECPM a lancé un appel aux dons afin de prendre en charge les frais liés à la procédure judiciaire.

Sur le front médiatique, les plus grands médias français ainsi que la presse régionale ont répondu présents: *France Télévisions, BFM TV, LCI, France 24, l'Agence France Presse, RTL, France Info, RFI, Le Monde, Libération, Le Parisien, L'Express, 20 Minutes, Métronews, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, France 3 Lorraine*, etc.

Que ce soit en presse écrite ou sur le web, sur les ondes radio ou en télé, les journalistes ont fait témoigner les proches de Serge, ont rendu compte des derniers développements juridiques et ont mis en lumière les problématiques de la peine de mort en Asie et dans le reste du monde.

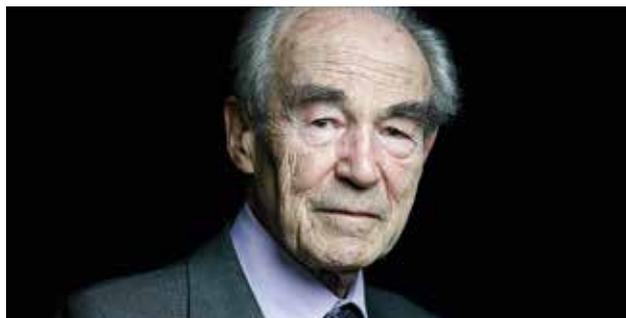
Depuis 2017, ECPM mène un projet en Indonésie en partenariat avec l'ONG locale KontraS afin de dynamiser le plaidoyer en faveur de l'abolition auprès des autorités nationales via l'organisation de conférences, tables rondes et ateliers de travail. Des activités de formation et de sensibilisation sur la thématique à destination des jeunes et des médias sont également organisées.

En 2018, ECPM lance sa première mission d'enquête dans les couloirs de la mort indonésiens, qui sera publiée un an plus tard. Six prisons sont visitées et une dizaine de personnes condamnées à mort interrogées, dont des femmes et des étrangers, des avocats, des agents de l'administration pénitentiaire ainsi que des familles des condamnés à mort.

En décembre 2022, ECPM et l'institut d'aide juridique LBH Masyarakat ont conclu un partenariat d'assistance juridique prenant en charge les dossiers de 7 condamnés à mort dont Mary Jane Veloso et Merri Utami (en prison depuis plus de 21 ans). Ce programme a permis le suivi de leurs conditions de détention, l'appui au dépôt de recours, des demandes de transfèrement et des rencontres avec les familles. Tandis qu'aucune des demandes de révision auprès de la Cour suprême n'a pu aboutir, ce programme a toutefois permis une victoire de taille. En effet, Merri Utami s'est vue accorder une grâce par le président Joko Widodo et une commutation de sa peine de mort en prison à vie. Il s'agit là d'une première sous sa présidence dans le cadre d'une affaire de drogues. Quant à Mary Jane Veloso, le programme d'assistance juridique lui aura permis de revoir sa famille après de nombreuses années, qui a pu faire le déplacement avec la Commission des droits de l'Homme des Philippines à l'occasion de négociations avec les autorités indonésiennes.



Visite de Serge Atlaoui en 2023 dans la prison de Salemba par une délégation d'ECPM.



Robert Badinter, Président d'honneur d'ECPM, ancien ministre de la Justice
« L'exécution de Serge Atlaoui serait "un meurtre d'État, réalisé par la voie judiciaire". »
RTL, 23 avril 2015.



Rassemblement citoyen, organisé par ECPM à Beaubourg le 25 avril 2015.



Anggun, chanteuse franco-indonésienne participant au rassemblement citoyen à Beaubourg en avril 2015.
« Je fais appel aux valeurs d'humanisme qui jalonnent votre combat personnel et la fille de Java que je suis vous implore d'accorder à Serge Atlaoui une grâce présidentielle. »
Courrier adressé au Président Joko Widodo le 22 avril 2015.



Le 28 avril 2015, la veille de la date prévue de l'exécution, les footballeurs du FC Metz affichent leur soutien en portant un t-shirt « Ensemble Sauvons Serge Atlaoui » avant le début de leur match contre le Paris Saint-Germain.



M^e Richard Sédillot, avocat de Serge Atlaoui
« Je suis consterné et effondré. Je me battraï avec sa femme contre la peine de mort jusqu'au bout, avec l'énergie du désespoir parce que je crois très profondément à son innocence. »
Grand Journal de Canal +, 23 avril 2015



QUELLE EST LA POSITION DE L'INDONÉSIE SUR LA PEINE DE MORT ?

Le droit à la vie est expressément consacré à l'article 28A de la Constitution indonésienne: « Tout individu a le droit à la vie et de défendre sa vie et ses moyens de subsistance. » Ce droit est également prévu par la loi sur les droits de l'homme de 1999 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par le gouvernement indonésien en 2006. L'article 6 du PIDCP reconnaît le droit à la vie et limite l'application de la peine de mort aux « crimes les plus graves ». L'Indonésie n'a pas adhéré au Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort.

La législation indonésienne comporte environ cinquante articles prévoyant des infractions passibles de la peine de mort, bien que son application ne soit pas obligatoire. Depuis le début de l'ère démocratique en 1998, plusieurs nouvelles lois ont élargi le nombre d'infractions punissables de la peine capitale. Cependant, dans la pratique, et depuis l'indépendance de l'Indonésie, la peine de mort a été appliquée seulement pour quatre types de crimes: la subversion, le meurtre aggravé, le terrorisme et les infractions liées à la drogue.

Le nouveau Code pénal, adopté en janvier 2023 et qui entrera en vigueur en 2026, prévoit toujours la peine capitale pour un large éventail d'infractions mais introduit cependant un changement significatif. La peine de mort devient une peine « alternative » puisque les condamnés à mort bénéficieront d'une période probatoire de dix ans. À la fin de cette période, si le condamné a fait preuve d'un « comportement exemplaire », sa peine pourra alors être commuée en prison à vie.

En 2022, lors de la 52^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel des Nations unies, l'Indonésie a reçu 31 recommandations relatives à la peine de mort. Sur ces 31, elle n'a soutenu qu'une recommandation, portant sur la mise en œuvre d'un mécanisme de commutation de la peine de mort en dehors de celui de la clémence présidentielle (formulée par l'Espagne). Enfin, depuis 2012, l'Indonésie s'abstient systématiquement lors du vote de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies relative au moratoire universel, faisant ainsi évoluer son vote d'un vote contre (depuis 2007) à l'abstention.



COMBIEN Y A-T-IL DE CONDAMNÉS À MORT EN INDONÉSIE ?

Depuis 2015, le nombre de condamnations à mort a considérablement augmenté, en particulier depuis la « guerre contre la drogue » lancée par le président Joko Widodo. Les ONG estiment que plus de 70 % de toutes les condamnations à mort enregistrées depuis 2015 sont liées à des infractions en matière de drogue. En 2023, KontraS a recensé 42 personnes condamnées à mort en Indonésie, portant le nombre total de condamnés à mort à la fin de l'année à 525. Environ 68 % de ces condamnés ont été jugés pour des infractions liées aux drogues, tandis qu'environ 25 % ont été condamnés pour meurtre. Les autres condamnations concernent le vol (2 %), le terrorisme (2 %), les substances psychotropes (1 %), les infractions liées à la protection de l'enfance (1 %) ou encore le vol qualifié (1%)².

Tableau 1: Évolution du nombre de condamnations à mort en Indonésie entre 2007 et 2023

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Condamnations à mort enregistrées	11+	10+	1	7+	6+	12+	16+	6	46+	60+	47+	48	41	40	31	82	42

Depuis 2012, 23 personnes ont été exécutées dans le pays. Les statistiques montrent que ces exécutions ont surtout visé les auteurs de crimes liés à la drogue, la plupart d'entre eux étant des ressortissants étrangers. Les 18 personnes exécutées en 2015 et 2016 ont toutes été reconnues coupables de trafic de drogue; 15 d'entre elles étaient des ressortissants étrangers.³

Prison de Pekalongan, Java, Indonésie, 10 juillet 2019. © Onyengradar / AdobeStock



² « The Failure of Nawacita: Stagnation in the Abolition of the Death Penalty in Indonesia », Rapport annuel sur l'application de la peine de mort en Indonésie, KontraS, octobre 2024.

³ C. Berrih et KontraS, Rapport de mission d'enquête « Déshumanisés. Conditions de détention des condamnés à mort en Indonésie », ECPM, 2020. Disponible en ligne: <https://www.ecpm.org/app/uploads/2022/08/mission-enquete-indone%CC%81sie-FR-2019-290420-WEB2.pdf>



CITOYENS FRANÇAIS CONDAMNÉS À MORT À L'ÉTRANGER

Aujourd'hui, au moins cinq citoyens français seraient condamnés à mort dans le monde. Au cours des cinq dernières années, au moins 13 citoyens français ont vu leurs peines commuées après avoir été condamnés à mort : en août 2019, la justice indonésienne a ramené à dix-neuf années de prison la peine du Français Félix Dorfin, qui avait été condamné à mort pour trafic de drogue ; en avril 2023, la peine de mort prononcée à l'encontre de Joseph François Jean a été commuée en prison à vie sans possibilité de libération, par une cour d'appel du Texas, aux États-Unis ; en 2024, les peines capitales des onze citoyens français en Irak auraient été commuées en réclusion criminelle à perpétuité.

Jérôme Carrein est le dernier citoyen français à avoir été exécuté sur le sol français ; il a été guillotiné dans la nuit du 22 au 23 juin 1977 dans le Nord-Pas-de-Calais. Depuis, deux autres Français ont été exécutés au Zimbabwe le 28 avril 1983 pour meurtre et ce, en dépit des appels des autorités françaises pour qu'ils ne soient pas mis à mort.

Tableau récapitulatif des Français condamnés mort à l'étranger dont on connaît les noms.

Pays	Nombre de condamnés à mort	Année de la condamnation à mort	Chef d'inculpation
Maroc	2	1995	Terrorisme
Algérie	1	2005	Inconnu
Indonésie	1	2007	Trafic de drogue
Chine	1	2010	Trafic de drogue

Conférence de presse organisée par l'ambassade de France en Indonésie en présence de l'Ambassadrice Corinne Breuzé, Nancy Yuliana (avocate indonésienne de Serge Atlaoui) et Sabine Atlaoui, Jakarta, 17 avril 2015.



Serge Atlaoui le 13 mars 2015, prison de Pasir Putih, 13 mars 2015.





QU'EST-CE QU'UN ACCORD BILATÉRAL DE TRANSFÈREMENT DE PRISONNIERS ? QUELLE EST LA PROCÉDURE SUIVIE LORS D'UN ÉVENTUEL RETOUR EN FRANCE ?

Un accord bilatéral de transfèrement de prisonniers est un accord en vertu duquel deux États (État d'origine et État de transfèrement) s'accordent, sous certaines conditions, à ce que des personnes condamnées à l'étranger à une sanction privative de liberté, soient renvoyées vers l'État d'origine, afin d'y purger toute ou partie de leur peine.

Le retour n'implique pas une libération du prisonnier puisque l'une des conditions du transfèrement est la reconnaissance par l'État d'origine de la décision de justice et ainsi l'application de la sanction rendue par l'État de transfèrement. Cette procédure est réciproque et s'inscrit dans le cadre d'une coopération mutuelle entre les deux États.

Dans le cas de la France, la procédure connaît plusieurs étapes à partir de l'arrivée du détenu sur le sol français: le condamné détenu est présenté au procureur de la République du lieu d'arrivée, qui procède à son interrogatoire d'identité.

Au vu des pièces constatant l'accord des États sur le transfèrement et le consentement de l'intéressé ainsi que du jugement étranger de condamnation, le procureur de la République requiert l'incarcération immédiate du condamné.

La peine prononcée à l'étranger est, par l'effet de la convention ou de l'accord international, directement et immédiatement exécutoire sur le territoire national pour la partie qui restait à subir dans l'État étranger.

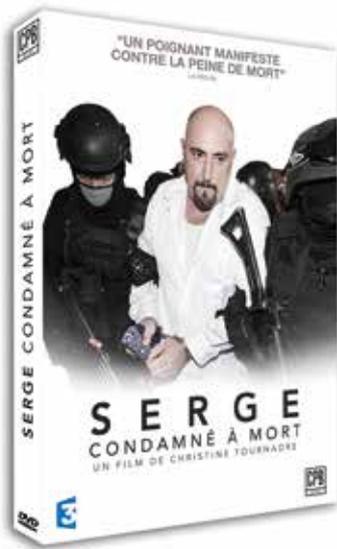
Toutefois, lorsque la peine prononcée est plus rigoureuse que la peine prévue par la loi française pour les mêmes faits, le tribunal correctionnel du lieu de détention, saisi par le procureur de la République ou le condamné, lui substitue la peine qui correspond le plus en droit français ou réduit cette peine au maximum légalement applicable.

Il détermine la durée de la peine à exécuter dans la limite de la partie qui restait à subir dans l'État étranger.⁴

À l'issue de cette procédure, et selon les cas de figure, Serge Atlaoui pourrait soit purger la fin de sa peine, bénéficier d'une réduction de peine ou purger une peine plus courte au regard du droit français. Il pourrait également faire l'objet d'une grâce présidentielle.

⁴ Voir les informations figurant sur le site internet de l'Assistance défense pénale français de l'étranger (consulté le 02/12/2024): <https://adpfe.com/transferelement-de-personnes-condamnees-letranger/>

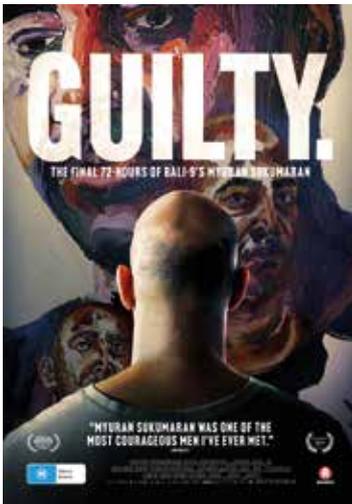
RESSOURCES DOCUMENTAIRES



Serge, condamné à mort
de Christine Tournadre
(France, 2017, 60 min)

Lauréat de nombreux prix dont le grand prix du 25^e festival FIGRA.

La réalisatrice, Christine Tournadre, a suivi pendant près de dix ans le combat de Sabine, la femme de Serge, pour le faire sortir du couloir de la mort indonésien.



Guilty
de Matthew Sleeth et Maggie Miles
(Australie, 2017, 82 min)

Le documentaire retrace les derniers jours de Myuran Sukumaran, un prisonnier australien, condamné à mort en Indonésie, devenu artiste. La froide préparation des ultimes heures de Myuran contraste ainsi avec son esprit indomptable qui le pousse à créer ses peintures les plus intenses, peu de temps avant d'être fusillé par un peloton d'exécution indonésien le 29 avril 2015.



*Déshumanisés: conditions de détention
des condamnés à mort en Indonésie*
ECPM et KontraS, 2020

Rapport de mission d'enquête réalisée en Indonésie entre décembre 2018 et mai 2019.

2023 STATUT **RÉTENTIONNISTE**
DERNIÈRE EXÉCUTION EN 2016

MÉTHODES D'EXÉCUTION **FUSILLADE
PELTON
D'EXÉCUTION**

LA PEINE DE MORT EN INDONÉSIE

525 DÉTENUS
CONDAMNÉS
À MORT EN 2023

MANQUE DE DONNÉES OFFICIELLES SUR LA PEINE DE MORT

PROFIL

AU MOINS **20%**
DE RESSORTISSANTS
ÉTRANGERS

50 DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
PRÉVOIENT LA PEINE DE MORT

30% PRINCIPAUX CHEFS D'ACCUSATION
MEURTRE ET
TERRORISME



70% INFRACTIONS
LIÉES AUX
DROGUES

ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN FAVEUR DE L'ABOLITION

JANVIER
2023

NOUVEAU CODE PÉNAL (EN VIGUEUR EN 2026)



La peine de mort n'est plus considérée comme une peine principale mais comme une **alternative**



Les condamnations à mort seront suivies d'une **période de probation de 10 ans** avec possibilité de commutation



Les normes et les conditions de bonne conduite **nécessitent** d'être clarifiées par le biais de réglementations subsidiaires

DES CONDITIONS DE DÉTENTION VARIABLES EN FONCTION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ DES PRISONS



Accès limité à des aliments nutritifs et en quantité suffisante ; **faible disponibilité des médicaments** dans les cliniques carcérales ; **surpopulation** dans des cellules petites et humides ; **pas d'intimité** dans les prisons à haut risque



Seuls les condamnés à mort détenus dans des prisons à **sécurité moyenne ou minimale** ont accès à des **activités culturelles, éducatives et sportives**.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONDAMNATIONS À MORT SUR LES 11 DERNIÈRES ANNÉES



> 100 PRISONNIERS CONDAMNÉS À MORT DEPUIS PLUS DE 10 ANS

LE DERNIER EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE L'INDONÉSIE (2022)



1 RECOMMANDATION ACCEPTÉE

sur 20 relatives à la peine de mort

Mettre en œuvre un mécanisme de commutation des peines pour les personnes condamnées à mort, en complément de la mesure de grâce présidentielle (Espagne)

« DÉSHUMANISÉS », UN RAPPORT DE MISSION D'ENQUÊTE PAR ECPM ET KONTRAS (2019)



8 PRISONS VISITÉES



15 ENTRETIENS, dont 7 condamnés à mort, 6 membres du personnel pénitentiaire et 2 avocats.

Dans la prison de Lapas Narkotika, contrairement aux normes internationales, deux gardiens de prisons ont exigé d'assister à des entretiens.



PLUS D'INFOS SUR
www.ecpm.org





ABOLITION NOW



CONTACTS:

Raphaël Chenuil-Hazan
Directeur général, ECPM
rchenuil@ecpm.org

Marie-Lina Perez
Responsable Afrique-Asie, ECPM
mperez@ecpm.org



ECPM, Ensemble contre la peine de mort
62 bis, Avenue Parmentier
75011 PARIS
FRANCE



www.ecpm.org



[/AssoECPM](https://www.facebook.com/AssoECPM)



[@AssoECPM](https://twitter.com/AssoECPM)



[@ECPM_asso](https://www.instagram.com/ECPM_asso)



[/ECPMassociation](https://www.youtube.com/ECPMassociation)